

Décision n° 2014-293 du 2 juin 2014 portant nomination aux fonctions de responsabilité au sein de la direction des systèmes d'information

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment le 3° de l'article 9 ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2014-01 du 2 janvier 2014 portant organisation du Cerema et de son comité de direction :

Vu la décision n° 2014-06 du 2 janvier 2014 fixant les principes concernant les décisions de nomination aux fonctions de responsabilité au sein du Cerema ;

Vu la décision n° 2014-13 du 2 janvier 2014 portant organisation de la direction des systèmes d'information et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction et des responsables du siège du Cerema ;

Sur proposition du directeur des systèmes d'information ;

décide

Article 1

Est nommé directeur délégué aux infrastructures :

• Monsieur Raphaël Le Guillou.

Article 2

Sont nommés directeurs de projets en systèmes d'information :

- Monsieur Éric Dretzen,
- Monsieur Médéric Fargeix,
- Monsieur Frank Robert,
- Monsieur Pierre Werny,
- Monsieur Fabrice Scoyer,
- Monsieur Christian Gardet,
- Monsieur Alain Charles.

Article 3

La présente décision abroge la décision n° 2014-128 du 7 février 2014.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 2 juin 2014

Le directeur général

Bernard Larrouturou